



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : REALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE  
DES RISQUES DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE  
LA VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-26-122  
EN DATE DU 11 MARS 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser le plan communal de sauvegarde ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune doit se doter, dans le cadre de cette documentation, d'une cartographie des risques liés à son patrimoine immobilier ;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche permet de sécuriser la municipalité et de rationaliser ses contrats d'assurance ;

**CONSIDÉRANT** que cette démarche est séquencée en deux phases, l'une portant sur le cadrage technique et la seconde sur la cartographie des risques sur les actifs immobiliers ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre National de la Prévention et de la Protection est un acteur majeur pour l'accompagnement de ce type de démarche et que sa proposition répond aux besoins de la Ville ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'engagement proposé par le Centre National de la Prévention et de la Protection région Paris Centre sis 1 rue Mozart 92110 Clichy portant sur la phase 1 (cadrage technique).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense maximale de 5320 € HT (cinq mille trois cent vingt euros) au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260311-lmc1H14051H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/03/2026 Date de Publication : 12/03/2026
--